

Document: DAP
Révisé par le directeur de formation en BCI PRACS PÉDAGOGIQUES
Version: 2020/2021
Date d'approbation par le DAP: 2020/06/04

L'ordre de passage de l'option A (première année des conditions normales) à l'option B (première année hybride) est à la possibilité au sein de choisir les étudiants afin de dispenser les cours dans des conditions normales et de leur faire passer les examens à la faculté selon les modalités habituelles.

Option A en cas de rétrocession dans des conditions normales permettant de choisir tous les étudiants
Option B en cas de rétrocession dans des conditions normales permettant de choisir tous les étudiants

Si les conditions sanitaires permettent de réaliser les étudiants dans des conditions habituelles, le tableau des modalités de contrôle des connaissances sera révisé en conséquence.

Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire. Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire. Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire.

Tableau de suivi des étudiants par matière et semestre. Colonnes: code, lieu, intitulé, crédits, obligation, nom responsable, nombre de places, et tableau de suivi des étudiants (CA, TD, TP, Total, Abs, Total, ECTS). Tableau de suivi des connaissances (évaluation, type d'évaluation, pourcentage, etc.).

(1) **Code**: les éléments pédagogiques sont codifiés de manière libre (jusqu'à 8 caractères possibles) sauf les UE libres.
(2) **Titre**:
UE Engagement et vie associative (EVA) - TEVA
UE Handicap et social (HS) - THS
UE Théorie et pratique des activités physiques et sportives (APS) - TAPS
UE Culture - pratiques artistiques (CPA) - TCPA

(3) **Préparer le bloc de compétence se déroule sur l'année ou sur un semestre uniquement.**
Pour rappel, en Licence:
Disciplines majeures et disciplines complémentaires d'appui : 130 à 150 ECTS
Matières transversales (méthodologie, culture numérique, expression écrite et orale, interculturelité), linguistiques et informationnelles : 20 à 24 ECTS
PFE (Projet personnel d'études et d'insertion) et compte connaissance de l'entreprise : 6 à 10 ECTS
UE d'ouverture sur un réseau, interfaces, options ou accompagnement, mise à niveau/enseignement hors dispositifs OUI SI, Proj/Traavail encadré : 4 à 20 ECTS

(4) **Type d'évaluation**: si une évaluation comprend plusieurs types d'épreuves, le poids de chaque épreuve dans le calcul de la note devra être communiqué.
(5) **Type de contrôle**: pour un contrôle continu intégral, compléter la colonne "continue continue" et indiquer SDDO.
(6) **Nombre d'ECTS au semestre**: le total des ECTS au semestre ou à l'année peut varier et peut ne pas correspondre, respectivement, à 30 ou à 60 ECTS.

Document: DAP
Révisé par le directeur de formation en BCI PRACS PÉDAGOGIQUES
Version: 2020/2021
Date d'approbation par le DAP: 2020/06/04

L'ordre de passage de l'option A (première année des conditions normales) à l'option B (première année hybride) est à la possibilité au sein de choisir les étudiants afin de dispenser les cours dans des conditions normales et de leur faire passer les examens à la faculté selon les modalités habituelles.

Option A applicable si les conditions sanitaires imposent une première année hybride ne permettant pas le regroupement des étudiants dans des conditions normales.

Option B applicable si les conditions d'enseignement "hybride" et d'évaluation des connaissances permettent de l'engagement de réaliser les étudiants dans des conditions normales.

Les matières avec des traces d'arrêt sont évaluées en contrôle continu à SDDO.

Les examens dans les matières avec des traces d'arrêt sont tenus en présence des étudiants et les conditions sanitaires le permettent et sont soumis aux mêmes conditions que pour l'option A applicable en cas de rétrocession dans des conditions habituelles.

Si toutefois les regroupements physiques devaient rendre impossible au regard des conditions sanitaires, les examens seraient organisés à distance selon des modalités d'examen harmonisées. Tous les examens devraient être tenus pour toutes les matières.

Il faut noter que le déroulement des cours et des travaux dirigés tendra compte d'une préparation des étudiants à minima pour l'option A. C'est à dire avec des Epreuves plus longues, généralement de trois heures et des types d'exercices plus complexes. Les étudiants, en ce passage à distance d'une durée plus courte avec des exercices adaptés à cette durée réduite, et seront à fortiori pleinement préparés à l'option B.

Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire. Les modalités de contrôle des connaissances sont révisées en conséquence de la situation sanitaire.

Tableau de suivi des étudiants par matière et semestre. Colonnes: code, lieu, intitulé, crédits, obligation, nom responsable, nombre de places, et tableau de suivi des étudiants (CA, TD, TP, Total, Abs, Total, ECTS). Tableau de suivi des connaissances (évaluation, type d'évaluation, pourcentage, etc.).

(1) **Code**: les éléments pédagogiques sont codifiés de manière libre (jusqu'à 8 caractères possibles) sauf les UE libres.
(2) **Titre**:
UE Engagement et vie associative (EVA) - TEVA
UE Handicap et social (HS) - THS
UE Théorie et pratique des activités physiques et sportives (APS) - TAPS
UE Culture - pratiques artistiques (CPA) - TCPA

(3) **Préparer le bloc de compétence se déroule sur l'année ou sur un semestre uniquement.**
Pour rappel, en Licence:
Disciplines majeures et disciplines complémentaires d'appui : 130 à 150 ECTS
Matières transversales (méthodologie, culture numérique, expression écrite et orale, interculturelité), linguistiques et informationnelles : 20 à 24 ECTS
PFE (Projet personnel d'études et d'insertion) et compte connaissance de l'entreprise : 6 à 10 ECTS
UE d'ouverture sur un réseau, interfaces, options ou accompagnement, mise à niveau/enseignement hors dispositifs OUI SI, Proj/Traavail encadré : 4 à 20 ECTS

(4) **Type d'évaluation**: si une évaluation comprend plusieurs types d'épreuves, le poids de chaque épreuve dans le calcul de la note devra être communiqué.
(5) **Type de contrôle**: pour un contrôle continu intégral, compléter la colonne "continue continue" et indiquer SDDO.
(6) **Nombre d'ECTS au semestre**: le total des ECTS au semestre ou à l'année peut varier et peut ne pas correspondre, respectivement, à 30 ou à 60 ECTS.